



Séquence d'observation 3eme

publié le 15/09/2020

Madame, monsieur,

Une séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième. Elle a pour objectif de « *développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre à l'éducation à l'orientation* ». En effet, elle peut **concourir à la réflexion de l'élève pour ses futurs choix d'orientation.**

Elle se déroulera du lundi 01 au vendredi 05 février 2021.

Les élèves et leurs familles se chargent de la recherche et du choix des lieux des séquences d'observation ; ils peuvent se faire aider dans leurs démarches par le professeur principal de la classe et par le secrétariat qui disposent de listes d'accueil de stage des années précédentes.

Une convention prévoit les modalités d'accueil et d'accompagnement pendant la séquence d'observation . Elle doit être signée par le chef d'entreprise, le responsable légal, l'élève et le chef d'établissement et remise impérativement au professeur principal avant le 18 décembre 2020.

Les élèves demeurent sous statut scolaire sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.

Les élèves âgés de 14 ans et plus peuvent effectuer des séquences d'observation dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales.

Les élèves de moins de 14 ans sont néanmoins autorisés à accomplir des séquences d'observation « [...] *dans les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité soit du père, soit de la mère, soit du tuteur* [...] ». Les administrations, les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales, peuvent accueillir les élèves sans restriction d'âge.

Un **rapport de stage** sera remis à chaque élève pour le recueil des renseignements utiles sur l'entreprise observée. **La passation d'un oral de stage se déroulera le 3 mars 2021 . La note obtenue comptera au titre du contrôle continu du Diplôme National du Brevet.**

La Principale

Site ONISEP :

<http://www.onisep.fr/Premiers-pas-vers-l-emploi/Stages-en-entreprises/Trouver-un-stage-en-entreprise/Rechercher-un-stage-de-3e-mode-d-emploi>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.